RECHERCHES

SUR LA POSITION

DU CAMP DE CÉSAR

IN SENONUM FINIBUS AGENDICI

A CHATEAU

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

CAMP DE CHATEAU (1)

I

Lorsque César obtint le gouvernement de la province romaine dans la Gaule transalpine et la conduite de la guerre contre les Helvètes, il n'avait encore ni fortune, ni armée dévouée, ni grande illustration militaire; mais son âme, pleine d'ambition, était dominée par une soif immodérée de gloire et de grandeur. Dans cette circonstance, il fut chaleureusement servi par le crédit d'hommes puissants, qui devinrent plus tard ses plus redoutables adversaires ; et leurs luttes intestines furent sinon les causes primordiales de la ruine de la république romaine, du moins celles qui précipitèrent sa chute.

César ne fut pas plus tôt en possession de ce gouver-

(1) Ce travail a été lu à la Sorbonne, séance du 16 avril 1884, réunion des Sociétés savantes.

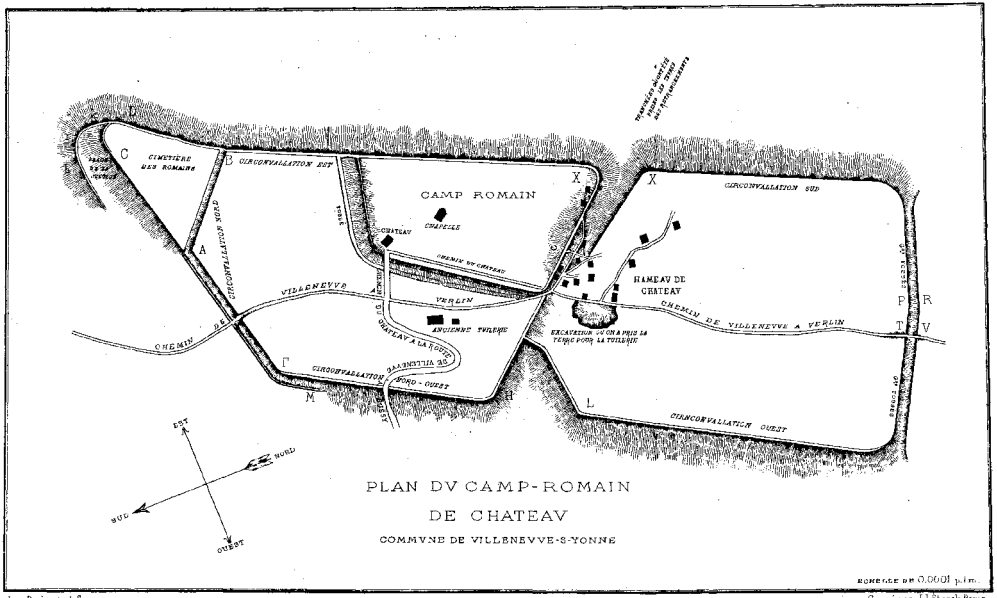

PLAN DV CAMP-ROMAIN

DE CHATEAV

COMMVNE DE VILLENEVVE-S-YONNE

ECHELLE DE 0,0001 p. l m.

Imp. Duchemin à Sens

Gravé par J.J. Storck Paris

nement qu'il conçut le projet de soumettre la nation entière sous la domination romaine et de la rendre tributaire de la république, ce qui lui ménageait le double avantage de servir les intérêts de sa patrie et d'ouvrir une libre carrière à son vaste génie.

Il la trouva divisée en une infinité de petits peuples, dont quelques-uns formaient déjà des confédérations bien constituées, entre autres les Arvernes, les Eduens, les Sénons, les Carnutes, les Bellovaques, les Trévires, etc., etc.

Bien que ces peuples indépendants fussent souvent divisés par des guerres intestines, ils n'en étaient pas moins attachés les uns aux autres par une origine commune, qui établissait entre eux une sorte de fraternité, qui a subsisté longtemps et les poussait à la défense les uns des autres, dans les grandes calamités.

Ils donnèrent des preuves bien évidentes de cette affinité lors de l'insurrection générale de la Gaule, sous la direction de l'héroïque et infortuné Vercingétorix. A la voix du jeune chef, toute la Gaule, poussant un dernier cri d'indépendance contre la domination romaine, se lève comme un seul homme et vient défendre, sous les murs d'Alésia, la liberté qu'on lui ravit. Vains efforts ! la trahison des deux chefs Eduens, — Eporédorix et Véridomar, — sauva les Romains d'une perte imminente et rétablit la fortune de César, gravement compromise.

En habile tacticien, César avait compris qu'il lui serait difficile de vaincre un peuple guerrier et courageux, qui longtemps avait été la terreur de Rome et l'effroi de l'Italie, s'il ne trouvait dans son sein même

des auxiliaires dévoués. Aussi, pour parvenir à ses fins. il s'attacha à fomenter des divisions entre les divers peuples, à les armer les uns contre les autres, de manière à les affaiblir, pour qu'ils ne pussent plus se relever ; à exciter des jalousies parmi les classes d'une même tribu ; à encourager les vues ambitieuses d'hommes tarés, qui cherchaient à asservir leur patrie, et il acceptait avec empressement les circonstances et les occasions favorables à ses desseins. Il s'était ménagé partout des intelligences disposées à le servir, qui le tenaient au courant des espérances de leurs concitoyens et des mesures prises en vue d'une défense commune.

Et c'est avec l'argent de la Gaule que César payait généreusement ces défections et ces ignobles services !

Ce fut cette politique astucieuse qui lui fit prendre le parti des Séquanes et des Eduens contre les Germains et leur roi Arioviste, lorsque, après la défaite des Helvètes, les députés de la Gaule centrale vinrent le trouver dans la province romaine, pour le prier de prendre leur défense contre de si redoutables ennemis. César ne pouvait laisser échapper une occasion aussi favorable pour s'immiscer dans les affaires de la Gaule.

La défaite d'Arioviste et l'expulsion des Germains fit éclater d'un bout de la Gaule à l'autre de vives démonstrations de joie et d'enthousiasme pour César. Mais lorsqu'on vit qu'il ne ramenait point avec lui en Italie ses légions victorieuses ; que, loin de là, il les organisait sur le territoire affranchi, comme sur sa propre conquête ; qu'il gardait les otages remis entre ses mains à l'ouverture de la guerre ; qu'il levait des contributions et ramassait de toute part des vivres, un

morne abattement succéda tout à coup à l'élan de la reconnaissance publique. On craignit de n'avoir fait que changer de maître.

Nous avons dit qu'à son arrivée, César avait trouvé la Gaule divisée en une infinité de petits peuples. Beaucoup d'entre ces nations avaient des gouvernements fondés sur le principe de l'élection et de la volonté du plus grand nombre et étaient régies par des constitutions populaires ; elles formaient des républiques bien réglées. Partout où il avait pu le faire, César avait détruit ces administrations, pour les remplacer par des gouvernements monarchiques, mettant à leur tête des hommes d'une moralité douteuse, sur lesquels il devait d'autant mieux compter qu'ils ne pouvaient se maintenir eux-mêmes dans leur nouveau poste qu'avec le secours des légions romaines. Comme ils avaient conscience du peu de stabilité de leur position chancelante, soufferte plutôt que désirée, ces tyrans imposés se livraient aux exactions les plus criantes pour satisfaire leur cupidité et leurs coupables passions au détriment de la liberté de leur patrie et du bonheur de leurs concitoyens. La violence et tous les moyens de rigueur leur étaient bons pour comprimer l'esprit public.

Cavarin, que le proconsul avait élevé sur les Sénons, provoqua un soulèvement populaire par ses excès. Chassé et poursuivi jusqu'à la frontière, il se retira auprès de César, à *Samarobriva* (Amiens).

Pour régulariser la position de la Gaule et l'avoir constamment sous la main, César tenait chaque année, au commencement du printemps, une assemblée géné-

rale de tous les Etats, où assistaient, comme députés, les principaux membres de chaque cité.

A la convocation qui eut lieu au printemps de l'année 53, les Sénons, les Carnutes et les Trévires s'abstinrent d'y prendre part. Sommés de le faire au plus tôt, ils ne répondirent point. César en fut d'autant plus contrarié que ces peuples jouissaient d'une grande considération auprès des Gaulois et que leur opiniâtre refus avait produit sur l'assemblée une vive impression. Il déclara alors qu'il regardait le refus de ces trois nations comme un signal de guerre et de révolte ouverte contre le peuple romain.

Tous les actes insurrectionnels de la nation sénonaise, depuis l'expulsion de Cavarin jusqu'à celui qui excitait si violemment la colère de César, avaient été dirigés par Acco, chef actif, entreprenant, en grand crédit dans sa cité, et hors de sa cité l'un des plus mortels ennemis que les Romains eussent dans la Gaule. Dès que le refus d'envoyer des représentants aux Etats avait été décidé officiellement par le conseil et par le peuple, Acco avait fait publier l'ordre à la population des campagnes de se retirer dans les places fortifiées; mais la promptitude de César déconcerta ses mesures, et les Sénons, pris au dépourvu, se virent contraints de demander la paix. Le proconsul se montrait inflexible ; il voulait promener le fer et le feu sur leur territoire, lorsque le sénat éduen vint s'interposer, appuyant chaudement la cause d'un voisin et d'un vieil allié (1).

César ne se rendit qu'avec peine à cette intervention ;

(1) César, *de bell. Gall., lib.* VI, *cap.* 3, 4.

il tenait à donner à ses soldats la satisfaction de ravager le pays des Sénons ; car, dans leur haine contre les Gaulois, en général, les Romains ressentaient, à l'égard des Sénons, une haine bien plus vive encore, mêlée d'un sentiment de crainte et d'effroi, en souvenir du siège du Capitole et du sac de Rome, mise au pillage par les ancêtres de ces mêmes Sénons, souvenir d'autant plus vivace chez eux qu'il était renouvelé chaque année par des cérémonies religieuses instituées à cet effet.

Après de nombreuses marches et contre-marches, toujours infructueuses, pour s'emparer de la personne d'Ambiorix, chef des Eburons, dont il avait mis la tête à prix, César ramena ses troupes à *Durocortorum* (1), ville principale des Rémois, où il convoqua de nouveau l'assemblée des Etats de la Gaule (2).

Après les arrêts rendus contre l'infortuné Acco et contre ses coaccusés, dans cette assemblée, sous l'influence de la présence du proconsul et des épées de dix légions, qu'il prétendait sans doute faire regarder

(1) Reims.

(2) Ambiorix, chef des Eburons, jeune, actif, joignait au courage le plus déterminé un esprit opiniâtre, délié et fertile en ruses. César avait fait tout pour se l'attacher. A l'issue de la campagne contre les Aduatikes, il avait rendu à Ambiorix son fils et son neveu, détenus comme otages par ce peuple. Il lui donna encore d'autres marques de sa faveur. Mais cette amitié intéressée ne séduisit point le chef éburon. Plus que tous les autres chefs patriotes déclarés, plus que Indutiomar lui-même, au fond de son cœur il haïssait les Romains. Habile à dissimuler ses sentiments, il attendit avec patience l'heure favorable. Il avait massacré les légions de Sabinus et de Cotta, qui avaient pris leurs quartiers d'hiver dans le fort d'*Aduatica*, sur le territoire éburon, et assiégé le camp de Cicéron ; de là, la grande animosité de César. Ambiorix mourut ignoré, mais il mourut libre. (A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II. p. 201, 10e édition.)

comme l'expression de la libre volonté nationale, il la congédia et envoya ses légions prendre leurs quartiers d'hiver, deux chez les Trévires, deux chez les Lingons, et laissa les six autres sur les terres des Sénons, dans les environs d'*Agendicum*, leur capitale (1).

II.

Nous venons de voir, en terminant les observations préliminaires, qu'à la fin de sa cinquième campagne et après avoir tenu les États de la Gaule, à *Durocortorum*, où fut exécuté l'infortuné Acco, César avait laissé sur le territoire des Sénons, dans les environs de *Agendicum* (2), six légions pour y prendre leurs quartiers d'hiver. Le texte des *Commentaires* est précis et ne laisse l'ombre du doute ; mais jusqu'à présent on n'a pas encore déterminé l'emplacement sur lequel avait été établi le camp romain ; les recherches faites dans ce but n'ont abouti à aucun résultat péremptoire de nature à lever toute incertitude en fixant l'opinion des savants.

Frappé de cette lacune, et quoique étranger au pays, j'ai voulu, en apportant mon faible concours, contribuer à élucider un point obscur de la géographie historique, d'une certaine importance. Je me suis livré à de nouvelles recherches pour tâcher de faire faire un pas de plus à cette intéressante question. J'ai examiné les lieux où j'ai cru reconnaître des indices ou marques du passage des Romains. Je les ai décrits tels qu'ils me sont

(1) César, *de bell. Gall.*, *lib.* VI, *cap.* 44.

(2) Sens.

apparus, en y apportant une scrupuleuse attention, et en m'inspirant des travaux de mes devanciers ; puis j'ai essayé, à l'aide de matériaux encore existant, d'en déduire les conséquences qui semblent devoir en découler naturellement.

Ce sont, messieurs, les résultats obtenus que je viens soumettre à votre appréciation ; j'accueillerai avec une extrême déférence les observations que vous voudrez bien me faire.

Nous devons remarquer, de prime abord, que les Romains avaient plusieurs espèces de camps, notamment :

1° Les *castra stativa* ou stations. C'étaient des camps fixes qui servaient de retraite à des troupes permanentes préposées à la garde du pays. Ces camps ne furent établis qu'au moment où la conquête devenant un fait accompli ; l'ère gallo-romaine allait commencer, et plus d'une ville leur doit son origine.

2° Les *castra hiberna*, c'étaient des enceintes fortifiées dans lesquelles leurs troupes prenaient leurs quartiers d'hiver. Ils sont devenus quelquefois des stations.

3° Et les *castra-æstiva*, camps temporaires fortifiés avec moins de soins que les camps d'hiver ; ils n'ont dû servir que pendant un temps assez court.

Polybe, qui écrivait du temps de Scipion l'Africain, nous dit que ces camps étaient habituellement carrés ou oblongs ; parfois avec des angles arrondis (1). Cette forme était la plus favorable à la disposition symétrique

(1) *Hist. gén. de la rép. romaine*, livre VI, fragment VI, page 231, édition du Panthéon littéraire.

et régulière des troupes. Lorsqu'il y a eu dérogation à cette règle, c'est que la configuration des éminences sur lesquelles les camps étaient posés, ou d'autres circonstances naturelles, avaient fait sacrifier la régularité à la force.

Ils avaient quatre portes opposées ; les deux principales étaient la porte Prétorienne qui regardait l'ennemi, et la porte Décumane en face de celle-ci.

Dans l'assiette de leurs camps, les Romains, tout en faisant grand cas de la proximité des rivières, qui fournissaient l'eau dont ils avaient besoin, les plaçaient toujours sur le sommet d'une montagne. Les côtés appuyés sur des précipices ou autres défenses naturelles étaient presque inaccessibles.

Le front qui répondait le plus souvent au niveau de la campagne, était le seul côté par lequel on put les attaquer, et c'était aussi celui où en employait tous les moyens de défense que l'art pouvait fournir : on y creusait des fossés larges et profonds ; et lorsque les Romains voulaient empêcher l'ennemi de se loger trop près de leurs retranchements, ils creusaient un second fossé en avant du premier.

Le camp qui nous occupe appartenait à la seconde catégorie, et en nous renfermant dans les termes précis des *Commentaires*, nous devons le rechercher sinon à Sens même, du moins dans les environs, à une distance assez rapprochée.

La ville ne devait alors se composer, comme la majeure partie des villes gauloises, que d'un ensemble de maisons construites sans ordre et sans symétrie, au milieu des marais qui la protégaient contre les incur-

sions de l'ennemi ; elles ne pouvaient offrir aux Romains un refuge commode ni assez sûr, ils établirent donc leur camp sur l'une des collines qui dominent le cours sinueux de l'Yonne.

César était trop prudent et trop circonspect pour laisser ses recrues et les bagages de toute son armée dans la capitale d'un peuple ennemi, comme il se serait trouvé dans la nécessité de le faire plus tard lorsqu'il partit pour aller faire le siège de *Genabum*, et Labiénus celui de *Lutetia*. Il est bien plus naturel de penser qu'il avait placé ses légions dans un camp retranché, situé sur le territoire des Sénons, à proximité de Agendicum, dans une position aisément défendable ; Sens ne pouvait présenter les mêmes avantages comme situation stratégique.

Cette prévoyance s'imposait d'autant plus à César qu'il avait connaissance des armements faits par les Sénons, qui se préparaient à secouer le joug de la domination romaine et à venger la mort d'Acco, dont le lâche assassinat avait été une des causes du grand soulèvement. Le massacre des légionnaires laissés pour la garde des magasins, le pillage des bagages et le meurtre de tous les Romains, sans exception, qui se seraient trouvés dans la ville, auraient été probablement le début des hostilités.

Destiné à recevoir six légions pendant un laps de temps assez prolongé, ce camp dut être considérable et recevoir un développement proportionné au nombre de soldats qui devaient l'occuper, de manière à leur permettre de manœuvrer facilement et de faire le service sans encombre.

Chaque légion se composait alors de 6 000 fantassins et de 600 cavaliers, les six légions représentaient donc un effectif de 36 000 fantassins et de 3 600 cavaliers. Il faut ajouter pareil nombre pour le corps des auxiliaires, au moins aussi considérable que ceux de la légion ; ce qui donne une agglomération de 70 à 80 000 hommes sur un même point. Or, pour contenir une armée de cette importance, il fallait un camp d'une grande étendue.

« Des changements considérables, dit M. de Caumont, survinrent dans l'organisation des troupes « vers le règne de Constantin, mais, jusqu'au temps « de Dioclétien, les légions avaient conservé, malgré « quelques modifications, leur ancienne composition de « 6 000 hommes (1). »

Parmi les savants qui ont étudié la position du camp de César, les uns l'ont placé à la Motte-du-Ciar, d'autres à Véron. Ces deux opinions semblent aussi peu fondées l'une que l'autre.

L'emplacement désigné sous le nom de Motte-du-Ciar se trouve situé à douze cents mètres des murs de la ville de Sens, sur les bords de la Vanne. On y a découvert des pierres sculptées, des fragments de colonnes cannelées, des débris de corniches et des moulures en marbre, des morceaux de marbre rouge et vert, taillés de manière à former par leur réunion des compartiments carrés. Tous ces débris indiquent bien des restes d'édifices somptueux, qui ont été l'ouvrage des Romains, mais qui ne peuvent convenir à un camp de

(1) Abécédaire d'archéologie, ère gall. rom. page 612.

la nature de celui dont nous recherchons la position.

M. Lallier a cru reconnaître dans la Motte-du-Ciar un camp prétorien ou une forteresse. D'autres y ont vu les restes d'un temple des Cérès, ou d'un établissement de bains.

« C'était un immense édifice, nous dit M. Victor Petit, « dans son *Guide pittoresque* des voyageurs dans la « ville de Sens, qui n'offre plus qu'un amas informe « de décombres, couvrant une partie du sol qui s'étend « le long de la rive gauche de la Vanne, jusqu'à son « son embouchure dans l'Yonne. De larges fondations « qui s'étendent sur des champs pierreux, quelques « cavités voûtées et aussi un mur de circonvallation de « plus de 400 mètres de diamètre témoignent de « l'étendue et de l'importance de cet édifice Quelques « mètres seulement de ce mur sont restés debout près « de la rivière de la Vanne, qu'il semblait devoir « traverser. Son appareil est absolument le même que « celui des murailles d'enceinte de la ville. On retrouve « plus loin les fondations d'un autre mur droit traver- « sant également la Vanne et se dirigeant vers la « ville..... »

En 1847, le congrès archéologique de France tint à Sens, un concours, sous la présidence de M. de Caumont ; le savant antiquaire, après avoir visité la Motte-du-Ciar, répondit aux personnes qui l'interrogeaient sur la nature de ces ruines, qu'il ne pouvait y voir l'emplacement d'un camp ; mais que la forme, l'étendue et diverses circonstances, qu'il pourrait faire connaître plus tard, le portaient à regarder ces ruines comme ayant appartenu à des bains. Et, ajouta-t-

il, les bains de Dioclétien, à Rome, affectent la même forme (1).

A la même époque, M. Achille Leclerc, membre de l'Institut, ayant eu occasion de se rendre à Sens et de voir la Motte-du-Ciar, reconnut que les espaces vides, signalés par M. Lallier, dans un mémoire lu au congrès, avaient été autrefois remplis par des pierres de taille qui formaient, selon toute apparence, le soubassement de colonnes destinées à soutenir et à ordonner quelque remarquable édifice.

Le luxe déployé dans la construction de l'édifice de la Motte-du-Ciar, les restes des marbres, des statues trouvées, indiquent un riche monument plutôt qu'un camp, et lui donnent une origine postérieure aux campagnes de César; car ce n'est pas dans un camp dressé à la hâte pour mettre à l'abri d'une attaque imprévue, des troupes harcelées continuellement par un ennemi qui défendait sa liberté avec toute l'énergie du désespoir, que l'on pouvait songer à employer à profusion, les marbres de Paros et les richesses de l'Orient. Le monument de la Motte-du-Ciar, n'a donc pu être élevé que sous la domination romaine, alors que la Gaule était devenue province de l'empire.

L'exiguïté de son emplacement ne permet pas d'admettre, même pour un instant, qu'il ait été primitivement le camp de César. D'après M. Lallier, il n'avait que 396 mètres de long sur 198 mètres de large (2) : c'est à peine si une cohorte aurait pu s'y placer.

(1) Congrès archéologique de France, séance tenue à Sens, etc., p. 48.

(2) Mémoire lu à la réunion du Congrès archéologique de France, séance du 2 juin 1847.

Véron et Villeneuve ont été également mis en avant comme camps romains.

Villeneuve comme un *castrum æstivum*, camp temporaire ou plutôt comme un simple dépôt.

M. l'abbé Chenot, dans son *Histoire de Véron*, page 83, place le camp de César à Véron.

« Ce camp, dit-il, aurait eu une grande importance « à cause de sa position aux portes de Sens et de sa « situation auprès d'une voie romaine, au milieu d'un « marais entouré de fossés pleins d'eau, que la rivière « entretenait naturellement. »

J'éprouve, pour le savant auteur, la plus vive sympathie et la plus grande déférence, dont je suis heureux de lui donner ici un témoignage public, mais je crains qu'il ne se soit laissé aller à un enthousiasme un peu exagéré pour son pays.

Je ferai remarquer qu'à cette époque reculée la plaine de Véron et de Passy ne devait former qu'un immense marais toujours recouvert par les eaux, et que les grands fossés dont il est question dans les actes publics de la localité, d'une date relativement bien récente, n'étaient probablement que des canaux de dérivation établis pour l'écoulement des eaux et l'assainissement du terrain. On conçoit d'autant mieux la submersion de cette plaine au temps de César, que même de nos jours la partie des fossés considérée comme ayant servi à entourer le camp en question, est encore recouverte par les eaux à la moindre crue de la rivière.

Dans tous les cas la position de Véron dans une plaine entourée de collines qui aurait permis aux Gaulois de faire de fréquentes attaques et d'inquiéter leurs enne-

mis, sans courir de grands dangers, ne pouvait convenir aux Romains pour y placer leur camp.

En agissant ainsi ils se seraient écartés des règles adoptées par eux et reconnues par tous les historiens qui se sont occupés de la castramétation romaine. César lui-même nous en fournit de nombreux exemples en choisissant pour camper toujours des positions élevées. Et nul, parmi les généraux romains, ne se montra plus savant que lui dans l'art des campements. Nous trouvons dans ses *Commentaires* des preuves nombreuses de sa supériorité à calculer et à saisir tous les avantages que pouvaient lui présenter les différentes positions où il se trouve dans le cas d'établir des camps. Il nous apprend lui-même, avec une sorte de complaisance et de satisfaction, les situations avantageuses qu'il avait su choisir et les précautions qu'il prenait pour s'y fortifier et pour procurer à son armée toutes les choses qui lui étaient nécessaires. Il n'aurait pu choisir un emplacement aussi défavorable que la plaine de Véron.

La voie romaine, invoquée pour donner de l'importance à ce camp, n'existait pas du temps de César, puisque les premières furent établies sous Auguste, par les soins de son gendre Agrippa. César n'a trouvé dans la Gaule que des chemins difficiles, qu'il a même été obligé de se frayer quelquefois, à travers les vastes forêts qui en recouvraient le sol ; ce qui le rendait aussi circonspect dans ses marches qu'entreprenant dans les combats.

Et puis la voie romaine d'Auxerre à Sens suivait la rive gauche de l'Yonne, ainsi que l'a remarquée, il y a

plus d'un siècle, Pasumot, dans ses savantes recherches archéologiques. De son temps, cette voie était facile à reconnaître par les nombreux vestiges qui existaient encore et qui ont disparu depuis.

« . . . . Du ruisseau de Saint-Julien, dit-il, la « voie se dirigeait vers le hameau de Charmoy, d'où « elle va droit à la Maladrerie. Continuant au delà, « dans la même direction, en obliquant un peu à l'ouest » pour gagner le Petit-Port, de là à Villefolle et con- « tinuait sur Marsangis, elle montait obliquement la « montagne pour aller à Gron en passant à peu de « distance du hameau de Cerilly... »

De nos jours, la direction de la voie indiquée par Pasumot a été reconnue exacte par M. Carré, dans son étude sur les voies romaines dans l'arrondissement de Sens.

« Cette voie, dit-il, passait entre Rousson et la ri- « vière de l'Yonne, dans la direction d'un chemin « appelé encore aujourd'hui par tradition chemin des « Romains, suivait le bord de la rivière qui l'a même « coupée sur une certaine longueur; revenait monter la « côte de Marsangis à peu près dans l'emplacement « actuel du chemin de Cerilly ; passait à ce hameau... « Elle suivait le bas de la côte de Gron, passait à « Paron, dans la courbe qui se trouve entre le village « et la rivière, et devait aboutir à la voie de César (1).»

Il y a quelques années, on a retrouvé les traces de la voie à la Maladrerie en faisant les fouilles des fondations d'une construction.

(1) Bull. de la Société arch. de Sens, tome VIII, page 7.

M. Max. Quantin place aussi la voie romaine sur la gauche de l'Yonne : « La voie romaine, dit-il, de Sens à Auxerre, qui traverse la plaine en venant de Saint-Julien, passait sous la montagne de Château et se dirigeait sur Rousson. » (Répertoire archéologique du département de l'Yonne, page 175.)

En parcourant la plaine de Rousson, il est facile de reconnaître que depuis l'époque de la construction de cette voie, le terrain s'est élevé en certains endroits par le dépôt des détritus de toute nature charriés par les eaux, de façon à en faire disparaître l'emplacement ; cependant, en faisant quelques sondages, on retrouve sous le sol les restes de la chaussée de cette ancienne voie.

J'ai remarqué également que les terrains de la rive gauche de l'Yonne, depuis Saint-Julien-du-Sault jusqu'au dessous d'Etigny, sont généralement plus bas que ceux de la rive droite, ce qui a amené naturellement le courant de l'eau, principalement dans les fortes crues, à changer le lit de la rivière par des anticipations graduelles et incessantes. Ce qui explique parfaitement qu'elle ait pu, dans quelques parties, envahir la chaussée de la voie, qui la longeait dans la même direction que le chemin de fer, mais à une distance plus rapprochée.

Les fractions de chaussée remarquées dans la plaine de Passy et de Véron et signalées par M. l'abbé Chenot sous l'indication de *Vieux-Chemins* ou *Grands-Chemins* qui se trouvaient sur la rive droite de l'Yonne, ne peuvent être que des restes d'une voie du moyen âge, probablement construite pour établir des communications entre Joigny et Sens, par Renard dit le Vieux,

comte de Sens et de Joigny, qui avait succédé à son père en 951. De son temps on était en guerres continuelles. On ne connaissait d'autre droit que celui du plus fort; aussi pour mettre ses domaines à l'abri des attaques de ses voisins, il avait construit le donjon de Sens, le château de Joigny et le château Renard, et fait établir la voie en question pour faciliter les transports (1).

Après la fondation de Villeneuve, Louis VII et ses successeurs firent, de leur côté, restaurer ces anciennes voies pour la commodité des habitants de la nouvelle ville. Mais, pendant les siècles de trouble et de bouleversement qui suivirent, elles tombèrent dans un tel état d'abandon, que ces voies ne laissèrent plus que quelques vestiges à peine suffisants pour indiquer leur direction.

On remarque en beaucoup d'endroits des restes de travaux anciens, soit vieux murs, soit fossés de circonvallation ou autres, de toute nature.

Il ne saurait en être autrement après les bouleversements et les vicissitudes nombreuses que ce pays a eu à subir. A des époques différentes il a été, en effet, le théâtre d'événements bien divers et de la plus grande importance.

Ainsi, après la conquête romaine qui y a laissé des traces si profondes, il fut ravagé par les hordes du Nord dans les premières années du ve siècle ; ensuite ruinée par le maire du palais Ebroïn, tour à tour vaincu et vainqueur, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre

(1) Bull. de la Société arch. de Sens, tome VIII, page 311.

Pour la construction de Château-Renard, le comte de Joigny avait envahi l'emplacement sur un terrain dépendant de l'abbaye de Ferrières.

les leudes de Bourgogne, qui avaient à leur tête saint Léger, évêque d'Autun, ministre de Childéric II.

Dans cette lutte, Didier, évêque de Chalons, à la tête d'une troupe indisciplinée de gens sans aveu, dont les méfaits et les brigandages sont au delà de toute expression, dévasta les campagnes, mettant tout à feu et à sang en se dirigeant d'Auxerre sur Paris.

A leur tour, les fils de Louis le Débonnaire vinrent vider leurs querelles fratricides sur le champ de bataille de Fontenay. Cette contrée eut encore à souffrir des ravages des Normands, et des désastres de l'invasion anglaise. Enfin les guerres de religion, au XVIe siècle, y ont attiré toutes les calamités de la guerre civile. Les protestants venant se rendre maîtres de Pont-sur-Yonne, remontant le cours de la rivière, s'arrêtèrent à Saint-Martin-du-Tertre, à trois kilomètres de Sens, d'où ils tirèrent sur cette ville quelques volées de canon qui ne causèrent aucun dégât (1).

Pour peu que chacun y ait laissé des traces de son passage, on comprendra facilement ces nombreux débris de travaux divers qui ont pu se conserver à travers les âges. Mais aucun d'eux ne peut-être confondu avec l'ouvrage des Romains, toujours facile à reconnaître par des caractères généraux et principalement par un cachet particulier qui le distingue aisément d'entre tous les autres.

(1) Histoire des guerres du calvinisme et de la ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais, etc., etc., par A. Challe, tome I, page 331.

III

La Motte-du-Ciar et Véron se trouvant écartés, en tant que camp dans lequel César aurait placé ses six légions, pour y prendre leurs quartiers d'hiver, il nous reste à rechercher une nouvelle position qui réunisse toutes les qualités stratégiques requises pour l'assiette d'un camp de cette importance, comme le général romain aimait à les établir, c'est-à-dire à l'abri de toute surprise et entourés de ce qui pouvait contribuer au bien-être, tout en facilitant la défense.

Du plateau qui domine la rive gauche de l'Yonne se détache une masse imposante, connue sous le nom de Montagne-de-Château, qui, comme un vaste promontoire, s'avance sur la vallée, de laquelle elle est séparée par une pente escarpée, coupée presque à pic, et qui, du sud et de l'est, l'enveloppe entièrement d'un profond ravin. Au nord, il existe aussi une côte rapide, mais moins escarpée que la précédente.

De ce point, élevé d'environ 176 mètres, la vue embrasse un panorama des plus ravissants par la forme et la variété de ses sites. Au bas de la côte se trouve la vallée, à laquelle la rivière et deux grandes artères, emblème de la vie, la route nationale et la voie ferrée, donnent beaucoup d'animation. On a devant soi la petite ville de Villeneuve-sur-Yonne, coquettement posée sur les bords de la rivière, entourée de la double couronne que lui font ses jolies promenades et les brillantes villas qui viennent se grouper autour.

Au milieu de cet ensemble de toitures, d'arbres et de

verdure on remarque les deux portes de ville, aux toits aigus, édifices du XIIe siècle et la vieille tour démantelée, attribuée par les uns à Louis le Gros et par le plus grand nombre à Philippe-Auguste ; restes précieux des monuments de l'époque féodale.

Villeneuve doit bien ses commencements à Louis le Gros, mais elle fut en réalité construite sous Louis VII qui fit bâtir son chateau royal, des salles, *salla*, dont il ne reste plus trace. La tour en faisait-elle partie ? c'est probable, quoique séparée du surplus de l'edifice par un fossé ; la communication devait se faire au moyen d'un pont levis correspondant au premier étage. Dans tous les cas, placée en avant comme fortification de premier ordre, sa construction peut bien être postérieure à celle du château, ce qui confirmerait la tradition locale qui l'attribue à Philippe-Auguste.

Le tout est dominé par une église d'un beau style ogival, monument historique fort remarquable des XIIIe et XIVe siècle, moins les trois premières travées de la nef qui sont du XVe et le portail qui est du XVIe. Du sommet de sa haute tour, terminée en plate-forme, on découvre les campagnes aux environs.

Il est fâcheux pour l'art que ce monument soit resté inachevé.

Un peu plus loin, c'est une suite de collines et de vallées, piquées çà et là de points blancs : ce sont les cottages qui se découpent et font contraste sur le fond du tableau ; et, au delà, la vaste forêt d'Othe, qui ferme l'horizon.

A droite, la vue s'étend jusqu'aux coteaux de Joigny, riches vignobles, dont les crus, sous le nom de Côte-

Saint-Jacques, ont acquis une si légitime renommée. A gauche, on découvre l'antique cathédrale de Sens, l'ancien *Agendicum* de nos pères, que nous serions heureux de voir reconquérir son importance des temps passés.

La position avantageuse de Château, le voisinage de la rivière et les facilités qu'un pareil lieu pouvait offrir pour la défense, avaient déterminé César à faire choix de cet emplacement pour y établir son camp et y fixer le séjour de ses légions. Il existe sur ce plateau, légèrement incliné du sud au nord, des restes importants d'un camp, dont les retranchements sont bien conservés. Ce camp, qui commandait toutes les hauteurs voisines et dominait une grande étendue de pays, avait la forme d'un trapèze, et les quatre angles correspondaient aux quatre points cardinaux (1).

Les côtés sud-ouest, nord et nord-ouest étaient droits, mais avec des angles arrondis.

Le côté sud-est, qui reposait sur la crête du ravin,

(1) Le camp de Château et les Grands-Fossés atteignent une altitude de 176 mètres.

Le bois des Ligaux	169
La Haute-Epine	168
Le Champ-du-Guet	173
Saint-Martin	163
Chante-Reine	162
Bois de Chaumont	145
La Côte-au-Loup	164
La Côte-de-Beaujard	177

La Côte-de-Beaujard a un mètre d'élévation de plus que Château, mais elle en est bien éloignée.

Les hauteurs ci-dessus ont été prises sur la carte de l'état-major, déposée à la Bibliothèque nationale.

rendu plus abrupte par le travail de l'homme, suivait les sinuosités du terrain ; cependant, sa direction était à peu près droite, après avoir formé avec le rempart sud-ouest un angle dont le sommet était arrondi. Il devait être surmonté d'un mur ; il avait 680 mètres de longueur.

La fortification du côté sud-ouest consistait en une forte et haute levée de terre, qui a encore, dans la partie moyenne, 5 m. 20 c. d'élévation ; elle avait 390 mètres de long, et elle était continuée en ligne droite par le rempart de circonvallation, dont nous allons parler plus bas.

Cette levée de terre, qui, dans la majeure partie de sa longueur, se trouvait être de niveau avec le sol du camp, était soutenue extérieurement par un mur en pierres sèches, de 3 mètres d'épaisseur ; et, pour protéger ce mur contre les infiltrations des eaux pluviales, ou peut-être pour empêcher le refoulement qu'auraient pu produire des terres fraîchement remuées, on avait établi derrière une épaisse couche d'argile. Le tout avait été recouvert de sable. Une particularité importante à signaler, c'est que, dans la construction de ce mur, il entrait une certaine quantité de moellons en grès, d'une dimension plus ou moins forte ; or, il n'en existe pas dans le pays. Ce grès avait donc été apporté de loin.

Le côté nord-ouest, long de 480 mètres, était aussi fortifié par une levée de terre ou retranchement, qui semble avoir été moins important que le précédent, mais en avant duquel il y avait un fossé qui existe en partie. La profondeur et la largeur exactes de ce fossé

ne sauraient être évaluées, parce que les terres se sont affaissées et qu'il a été comblé en majeure partie ; d'habitude, César donnait à ces fossés une profondeur de six à huit mètres.

Le côté nord-est, long de 250 mètres, était également défendu par un retranchement, en avant duquel il y avait aussi un fossé dans toute sa longueur. Ce fossé avait 20 mètres de large ; les terres qui en avaient été extraites avaient contribué à élever le retranchement.

Ce camp était entouré d'une circonvallation rectiligne.

Le retranchement de cette circonvallation avait son point de départ à l'angle ouest du camp, duquel il est séparé aujourd'hui par un chemin public. Il faisait le prolongement du côté sud-ouest, en ligne directe, sur une longueur de 295 mètres.

Cette circonvallation entourait de l'ouest à l'est toute la partie supérieure de la montagne. Il y avait probablement une porte ou passage entre l'angle ouest du camp et le retranchement de la circonvallation, où se trouve actuellement le chemin public.

La première ligne était continuée par une seconde ligne droite, avec laquelle elle formait un angle obtus ; elle avait 618 mètres de longueur et se terminait en formant avec celle qui lui faisait suite un second angle obtus. Les sommets de ces deux angles étaient arrondis. Dans toute la longueur de la deuxième ligne, jusqu'au point M, et moitié environ de la première, le terrain au dessous du rempart est en pente très rapide, ce qui rendait inutile l'établissement d'un fossé. Il n'en avait pas été de même à partir de la troisième ligne : la côte,

moins escarpée, aurait laissé plus de prise à l'ennemi ; un fossé fut alors creusé aux pieds du rempart, dans toute la longueur de cette ligne, 360 mètres. Comme à partir de ce point jusqu'à l'extrémité, à l'est, on se trouve au milieu des vignes, les besoins de l'agriculture ont nécessité la destruction de ce rempart ; mais les vignerons indiquent avec empressement l'endroit ou était le mur de circonvallation et le fossé qui le protégeait, comblé par leurs pères avec les matériaux provenant de la démolition de ce mur et de l'abattement du talus. Le terrain, du reste, par sa surface accidentée, indique suffisamment l'emplacement et la direction des fortifications.

Du point A à l'extrémité de cette troisième ligne au point B de la ligne de circonvallation, à l'est, il devait y avoir un mur fortifié, d'une longueur de 220 mètres. La sonorité du sol et diverses particularités que l'on remarque sur la surface, semblent indiquer qu'il y a eu, en dedans, des constructions tout le long et auprès de ce mur. Il y avait un fossé de l'autre côté.

Après avoir contourné cette partie, le rempart de circonvallation se continuait en suivant toujours la crête du ravin et allait se souder au camp, à l'angle est, à 380 mètres.

Toute la partie circonscrite entre ce mur et les retranchements, qui ont dû se continuer en A, C, D, B, pour compléter et, au besoin, fortifier la circonvallation, comme travaux avancés, est désignée, par les gens du pays, sous le nom traditionnel de « cimetière des Romains. » J'ai fait creuser dans un endroit qui m'a semblé favorable ; j'y ai trouvé des morceaux de pote-

ries, vases brisés, dont quelques-uns des tessons s'adaptent parfaitement.

A l'extrémité nord-est de cette nouvelle circonvallation, au-dessous du segment C, D, se trouve une esplanade semi-circulaire, renfermée par la courbe *h*, *i*, *k*, qui domine une pente très rapide ; on l'appelle place de la Justice. On peut bien affirmer que la justice ne se rendait pas dans cet endroit ; car, dans les camps, le prétoire se trouvait toujours sous la tente du général ; mais c'était là probablement qu'avaient lieu les exécutions capitales, d'où ce nom de *place de la Justice*.

De l'angle nord du camp au point F, sur la ligne de circonvallation, il y a un écartement de 435 mètres environ.

Au sud-ouest du camp, à une distance de 950 mètres, on avait creusé une tranchée transversale ou *vallum*, de 690 mètres de long, pour intercepter les communications du côté de la plaine et enlever, par ce moyen, tout accès à l'ennemi. Ce côté était le seul qui ne se trouvât pas protégé par un ravin. Pour défendre ce *vallum*, on avait dû élever, de distance en distance, de petites tours ou forts détachés, dans lesquels se trouvaient placées des machines de guerre. L'existence de ces tours semble indiquée par des restes de murs qui font saillie sur le sol, et que l'on trouve exceptionnellement dans cette partie.

Les terres provenant de la fouille de cette tranchée avaient été rejetées en dedans, ce qui avait contribué pour beaucoup à l'exhaussement. Ce *vallum*, désigné sous le nom de *Grands-Fossés*, était si considérable qu'après dix-neuf cents ans la tranchée a encore, au point

P, R, du côté de l'intérieur, du sommet au fond de la tranchée, 15 mètres de profondeur ; du côté extérieur, seulement 6 mètres, et le fond du retranchement, 5 mètres de large.

Au point T, V, la hauteur intérieure est de 12 m. 40 c.; du côté extérieur, 7 mètres ; largeur de la base, 8 m. 36 c. La largeur du fond du fossé a été diminuée par l'affaissement des terres. Les berges avaient été coupées à angle droit et non penchées en talus.

Cette tranchée aboutissait, par ses deux extrémités, à des ravins qui se prolongeaient, celui du sud jusqu'au camp, et celui de l'ouest jusqu'aux retranchements de la circonvallation que je viens de décrire. Le ravin du sud, presque à pic, était profond.

Afin de donner à cette tranchée toute l'utilité qu'elle comportait, on l'avait reliée au camp par des murs placés sur la crête des ravins. On remarque encore quelques vestiges de ces murs. A son extrémité, au sud, la tranchée faisait une courbe pour se joindre au ravin ; le mur se dirigeait à peu près en ligne droite vers l'angle sud du camp ; mais, vers ce point, il existait une gorge passablement profonde, qui allait en s'élargissant jusqu'au ravin ; le rempart de la circonvallation devait la contourner, en obliquant au nord, de manière à ne venir se souder aux retranchements sud-ouest du camp que vers un point O, à 100 mètres environ de l'angle ouest.

Pour former des levées de terre aussi considérables que celles qui servaient de retranchements au camp et à une partie de la première circonvallation, on a été obligé de faire un emprunt de terrain, à proximité,

pour accomplir le travail plus promptement, en ménageant le temps et les forces des travailleurs. Un examen attentif des lieux, et des matériaux surtout, fait reconnaître que ces terres provenaient de la gorge spacieuse qui se trouve entre l'angle sud du camp et la circonvallation venant des Grands-Fossés, aussi du côté sud. En principe, il ne devait pas y avoir de séparation entre les deux points X X, d'une hauteur égale, de coupe et de nature uniformes. Cette gorge ou large tranchée est le résultat de l'enlèvement des terres employées à former les retranchements.

Sur la lisière du bois, le long du chemin public, il existe une excavation considérable, qui pourrait peut-être induire en erreur les personnes étrangères au pays, en portant à croire que les terres employées aux retranchements proviennent de là. On a extrait de ce trou de l'argile pour alimenter une tuilerie qui existait près de là ; ces travaux ont été exécutés au commencement de ce siècle, et il y a moins de quarante ans qu'ils ont été interrompus.

L'extrémité nord-ouest des Grands-Fossés faisait aussi une courbe, mais bien plus allongée, car elle n'avait pas moins de 170 mètres de développement ; elle était également continuée par une levée surmontée d'un mur ou parapet, qui se dirigeait du côté du rempart de circonvallation, à peu près en ligne droite, jusque vers un point L. Arrivé là, le mur obliquait au sud, puis à l'est, et il allait se souder à ce rempart au point E, à 120 mètres environ de l'angle ouest du camp.

Ce mouvement tournant très prononcé, fait de chaque côté par les murs et retranchements de cette se-

conde circonvallation, à leur jonction aux autres remparts, était très habile, car l'attaque, devenant inévitable de ces deux côtés, les assaillants se trouvaient dans une position désavantageuse, forcés de présenter leurs flancs découverts, exposés aux coups des assiégés, qui les harcelaient des deux côtés et pouvaient, sans grands dangers, les accabler de leurs traits du haut des retranchements.

Aux travaux grandioses, accomplis pour fortifier cette position avantageuse, il est facile de reconnaître la direction du général en chef. En effet, ce ne fut qu'après avoir fait dresser son camp et pourvu aux approvisionnements de son armée, que César la quitta, pour se rendre en Italie (1).

IV

Dès qu'il est informé des événements survenus à *Genabum* et du mouvement de l'armée gauloise sous la direction de Vercingétorix, César s'empresse de quitter l'Italie et d'accourir dans la Gaule. Comme il savait la province romaine sérieusement menacée, il s'y rend en toute hâte et pourvoit aux moyens urgents de défense en mettant des garnisons dans les places. Il réunit ensuite une partie des troupes de la province à celles qu'il avait amenées d'Italie, et à leur tête il vint, en

(1) ... « II legiones ad fines Trevirorum, II in lingonibus ; VI reliquas in Senonum finibus Agendici in hibernis collocavit, frumento que exercitu proviso, ut instituerat, in Italiam ad conventus agendos profectus est. » (César, de *Bell. Gall.*, lib. VI, cap. 44.)

traversant les Cevennes couvertes de neige, fondre à l'improviste sur les Arvernes au moment où ils étaient loin de s'y attendre. Il ordonne à sa cavalerie de pousser ses courses le plus loin possible afin de causer un plus grand effroi aux ennemis.

Vercingétorix s'était dirigé vers le nord pour aller attaquer les six légions cantonnées sur le territoire des Sénons. Il se trouvait encore chez les Biturges lorsqu'il fut informé de la marche de César; sur les instances de ses concitoyens, il se rapproche des Arvernes. Ce que César avait prévu; aussi ne reste-t-il que deux jours auprès de son armée. Il la laisse sous le commandement du jeune Brutus et il s'éloigne sous le prétexte d'aller chercher des renforts et de la cavalerie, surtout promettant de n'être pas plus de trois jours absents du camp. Il se rend à Vienne où il trouve la cavalerie qu'il y avait envoyée depuis plusieurs jours; puis sans s'arrêter ni de jour, ni de nuit, et à travers mille dangers, il se rend chez les Lingons, où deux légions étaient en quartiers d'hiver. Il dépêche des courriers aux autres légions et il les réunit toutes dans son camp auprès d'Agendicum (1).

Vercingétorix, ayant eu connaissance de l'arrivée de César chez les Sénons, ramena son armée sur les terres des Bituriges, et de là il vint mettre le siège devant Gergovia, ville des Boïens, tributaire des Eduens, fondée par César lui-même, comme un poste des Romains au cœur de la Gaule (2), devant être un foyer

(1) César *de Bell. gall., lib.* VII, *cap.* VIII.

(2) La position de *Gergovia Boïrum* est très incertaine. Elle était située sur le territoire du Bourbonnais; mais les uns croient la retrouver à

d'intrigues et d'espionnage en attendant qu'elle pût servir de point d'appui à ses opérations de conquêtes.

Cette entreprise de Vercingetorix sur *Gergovia* mettait César dans le plus grand embarras. Il craignait de se perdre aux yeux des Gaulois, en laissant ses légions réunies sur un seul point le reste de l'hiver, sans porter secours à la ville assiégée. Ses alliés n'auraient pu voir dans son inaction qu'une preuve de faiblesse leur donnant à penser qu'ils ne devaient plus compter sur sa protection. D'un autre côté, s'il entrait en campagne plus tôt que de coutume, la difficulté des transports pourrait le faire souffrir du côté des vivres. Il prit cependant ce dernier parti, préférant s'exposer à tous les inconvénients plutôt que d'essuyer un affront; et, bien malgré lui, il se décida à commencer des opérations qu'il aurait voulu remettre au printemps. Il engagea les Eduens à lui envoyer des vivres et il fit prévenir les Boïens de sa marche, en les exhortant à rester fidèles et à persister dans leur courageuse défense contre les ennemis. Il laissa dans son camp, chez les Sénons, les bagages de toute l'armée, sous la garde de deux légions, nouvelles recrues qu'il avait amenées d'Italie; il se dirigea ensuite vers les Boïens. (1)

Avec un camp fortifié comme celui de Château, par

Bourbon, d'autre à Chantelle. De *Coiffier Demaret* dans son *Histoire du Bourbonnais*, t. 1, page 29, note 1, combat cette opinion, sans se prononcer personnellement.

A. Y..., dans sa notice sur Montluçon, la place dans ce lieu même. — Cette opinion ne se soutient pas et n'est confirmée par aucun document.

Généralement on incline aujourd'hui pour Moulins, qui semblerait plus en rapport avec le texte des *Commentaires*.

(1) César, *de Bell. lib.* VII, *cap.* 10 et 1.

la nature et par l'art, deux légions étaient bien suffisantes pour le défendre, et pouvaient au besoin tenir longtemps contre des forces supérieures; ainsi que l'avait fait Cicéron, qui, avec une seule légion, résista jusqu'à l'arrivée des secours, contre toutes les forces réunies des Aduatikes, des Nerves et des Eburons commandées par Ambiorix, qui se trouvait avoir sous ses ordres près de 60 000 hommes.

César n'ignorait pas que la Gaule supportait impatiemment tous les outrages qu'elle avait subis sous la domination des Romains, et la perte de son ancienne gloire militaire; qu'elle était en ébullition et voulait par un effort suprême secouer un joug qui, de jour en jour, lui devenait plus lourd et plus odieux; qu'il devait en outre considérer les Sénons comme des ennemis déclarés et résolus à combattre de toutes leurs forces pour la cause de l'indépendance nationale. Il lui fallait donc agir avec une extrême prudence et prendre les mesures les plus urgentes pour que les vivres pussent circuler librement; et afin de ne pas laisser d'ennemis derrière lui, il s'empara, après trois jours de siège, de *Velaunodunum*, ville des Sénons, qui se trouvait sur son chemin, en allant assiéger *Genabum*, ville des Carnutes (1).

Pendant le mouvement de l'armée de César, son lieutenant Labiénus s'était porté avec quatre légions vers *Lutetia*. Au bruit de son arrivée, un grand nombre de troupes se réunirent des pays voisins, sous le commandement de l'Aulerke Camulogène, vieillard à qui sa profonde expérience dans l'art militaire avait mérité

(1) César, *de Bell. lib. VII, cap.* 11.

cet honneur. Ce chef avait remarqué que la ville se trouvait entourée par un marais aboutissant à la Seine qui la protégeait merveilleusement; il y établit ses troupes pour en disputer le passage aux Romains. Labiénus fit de vains efforts pour combler le fossé ; ne pouvant y parvenir, il rétrograda sur *Melodunum*, autre ville des Sénons, dont il se rendit maître.

Il rétablit sur la Seine un pont coupé quelques jours auparavant, fit passer son armée sur l'autre rive du fleuve, et, approvisionné de bateaux, il retourna vers *Lutetia*. Mais, à peine arrivé devant cette place, il apprit que les Bellovaques levaient des troupes et se préparaient à la guerre ; il sentit qu'il devait adopter un tout autre système que celui suivi jusqu'alors. Il ne songea plus à faire de conquête, ni à harceler l'ennemi, mais bien à ramener l'armée sans perte dans le camp sénonais (1).

Afin d'en imposer à l'armée gauloise et pour ne pas donner à une retraite trop précipitée l'apparence et les conséquences fâcheuses d'une fuite, il était indispensable pour Labiénus d'obtenir un avantage quelconque. Aussi, par une manœuvre habile, et à l'aide des bateaux qu'il avait amenés de *Melodunum*, Melun, il fit passer la Seine par ses troupes, et rien ne le séparant plus de ses ennemis, il fondit sur eux à l'improviste et les attaqua avec impétuosité ; il en fit un horrible carnage, car tout ce qui ne put gagner les forêts ou les hauteurs fut impitoyablement massacré par la cavalerie romaine. Après ce brillant succès, Labiénus retourna vers le

(1) César de *Bell. gall. lib.* VII, cap. 57 et 61.

camp de *Agendicum* où avaient été laissés les bagages, de l'armée, puis il alla rejoindre César avec toutes les troupes : *Indè cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.*

La conquête de la Gaule étant un fait accompli, les Romains s'appliquèrent à consolider leurs nouvelles possessions. Le camp de Château, momentanément abandonné lorsque Labiénus en avait retiré les deux légions, qui y étaient restées pour la garde des bagages, dut être, aussitôt la campagne terminée, occupé de nouveau par des légions permanentes. Il devint alors un de ces nombreux *castra stativa* dont on retrouve des traces dans des positions fortes, que les Romains établissaient comme place de guerre, dans les contrées qu'ils colonisaient, ou dont ils soumettaient les anciens habitants sous leur domination.

Nous considérons comme indice d'une longue occupation par les Romains :

1° Ce vaste champ de sépultures qui s'étend sur toute la surface en dehors de la ligne A. B. du plan et de l'autre côté de cette ligne en dedans l'enceinte, où l'on trouve partout, en abondance, autant d'un côté que de l'autre, des tessons de poteries romaines.

2° Le passage de la voie romaine, à laquelle on avait fait faire une courbe très prononcée de la Maladrerie à Villefolle, en la faisant obliquer à l'ouest pour la diriger vers le camp. Elle suivait le fond du vallon, montait par une pente régulière et assez douce jusqu'aux Grands-Fossés qu'elle devait longer, puis, après avoir desservi le camp, elle prenait sa direction à l'est et allait tomber à Villefolle, de là à Marsangis. On re-

trouve en différents endroits, dans le vallon, des traces de son passage.

Un laps de temps assez long avait dû s'écouler entre l'établissement de ce camp et la création de la voie. Le camp date de l'automne de l'année 53 avant J.-C., et Octave-Auguste n'est devenu seul maître de la république romaine qu'après la bataille d'Actium, où il défit Antoine, son dernier compétiteur. Cette bataille fut livrée l'an 31, et ce n'est que l'an 27 qu'il se rendit dans la Gaule pour y arrêter un plan d'organisation générale, comprenant la division territoriale, les finances, la force militaire, la législation et la religion.

Ce ne fut donc qu'après avoir imposé ce nouveau régime que l'on songeat à établir les grandes voies de communication qui partaient de Lugdunum et aboutissaient aux extrémités de la Gaule. Quant aux routes secondaires, c'est-à-dire d'un intérêt purement local, elles ne furent créées qu'à la longue, au fur et à mesure que les localités desservies prenaient de l'importance.

Pour le besoin des troupes et le service journalier, on avait probablement établi entre le camp et la rivière une voie qui devait suivre le vallon au sud du camp et aboutir à la rivière dans les parages où se trouve actuellement Petit-Port, point le plus rapproché du camp. On dut y créer aussi un abreuvoir ; et des recherches sur le terrain permettraient peut-être d'en retrouver les restes ; plus tard, lorsqu'on établit la grande voie, la partie supérieure de ce tronçon fut utilisée.

Pasumot avait perdu les traces de cette voie entre Petit-Port et Villefolle, parce qu'il en recherchait l'assiette le long de la rivière, au pied de la montagne. La

véritable direction lui avait échappée. De même il n'avait pas eu connaissance du camp de Château, puisqu'il ne nous en dit mot, ce qu'il n'aurait pas oublié de faire.

Tels sont, Messieurs, les résultats des nouvelles recherches que j'ai faites. Je désire qu'ils puissent contribuer à déterminer définitivement l'emplacement sur lequel se trouvait le camp de César, *in Senonum finibus Agendici*. Je suis convaincu qu'après avoir visité le camp de Château et admiré les retranchements formidables qui existent encore, tout esprit judicieux et impartial n'hésitera pas à se prononcer en faveur de ce lieu.

APPENDICE

1° Au point H du plan, des habitants du hameau de Château ont extrait du mur du rempart de circonvallation des pierres pour construire.

2° On a trouvé tant en dehors qu'en dedans le camp des monnaies gauloises dites séquanes. J'en possède plusieurs. On a trouvé aussi des monnaies romaines signalées par M. Quantin (ouvrage déjà cité).

3° Je possède également des débris d'armes trouvés vers les remparts, et des tessons de poteries romaines trouvées dans le lieu appelé Cimetière-des-Romains.

4° Madame la baronne de Châteaubourg a une pique romaine trouvée dans le camp.

5° Lorsque, pour le service du château, on fit une route à travers le terrain, en nature de bois qui avait été renfermé par la circonvallation, les ouvriers trou-

vèrent, à 20 mètres environ du rempart extérieur, une aigle romaine, en or, m'ont dit les uns, en cuivre doré seulement, ajoutent les autres; et depuis j'ai trouvé d'autres personnes qui m'ont assuré que c'était non une aigle, mais une plaque ou morceau de cuirasse. On m'avait dit aussi que cette aigle ou plaque avait été envoyée à M. le duc de Cambacérès. Informations prises, le fait a été reconnu inexact ; l'entrepreneur des travaux l'a gardée ou en a tiré parti ailleurs. Je n'ai pu savoir ce qu'elle était devenue.

6° Lorsque on a fait les fouilles pour les fondations des murs de la chapelle que madame de Châteaubourg a fait construire sur l'emplacement de l'ancien camp romain, on a trouvé les ossements d'une grande personne, tête au midi et les pieds vers le nord ; mais on n'a remarqué ni poterie, ni monnaie, ni traces de cercueil.

En terminant, je crois devoir adresser à madame la baronne de Châteaubourg l'expression de mes sincères remerciements pour la bienveillance avec laquelle elle m'a permis de circuler sur ses propriétés et d'y faire les travaux que mes recherches ont nécessités.

S. P. Mayaud.